

MUNICIPALITÉ DE TINGWICK

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 août 2018 à la salle du conseil, située au 12, rue Hôtel-de-Ville, à Tingwick.

Sont présents : M. Réal Fortin, maire (19h)
MM Gervais Ouellette, conseiller (19h)
Ghislain Gagnon, conseiller (19h)
Pierre Lessard, conseiller (19h05)
MME Marjolaine Vaudreuil, conseillère (19h)
Ginette Chapdelaine, conseillère (19h)
M. Pierre-André Arès, conseiller (19h)

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h par le maire, Réal Fortin. Chantale Ramsay, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire.

Le maire, Réal Fortin fait lecture de la réflexion.

Réflexion : « Une bonne confession vaut mieux qu'une mauvaise excuse. »

2018-08-210


LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant les ajouts suivants :

Inspecteur municipal

 Creusage de fossés Chemin de l'Aqueduc

Administration

 Table de concertation pour les personnes âgées : 2 billets : journée internationale des personnes âgées

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre Lessard, appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE JUILLET 2018

Rien à signaler.

2018-08-211

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE JUILLET 2018

Considérant que les membres du conseil ont reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 9 juillet et de la séance extraordinaire tenue le 20 juillet 2018 dans les délais légaux;

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par la conseillère Ginette Chapdelaine, il est résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 9 juillet et de la séance extraordinaire tenue le 20 juillet 2018 soient adoptés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-08-212

ADOPTION DES COMPTES

Fournisseur	Description	Montant
Air Liquide Canada	Accessoire pour soudure	33.00 \$
Aréo Feu	Casque officier Martin Levasseur	413.20 \$

Asphalte RDA	Achat d'asphalte	740.10 \$
Batteries DM	Batteries service de sécurité incendie	70.64 \$
Entreprise M.O.	Terre brune pour plate bandes	298.94 \$
Équipement ProVicto	Réparation Kubota	26.38 \$
Les Excavations Yvon Houle	Pierre 0 3/4 rue du Bord de l'eau Trois-Lacs	1 103.98 \$
Kubota	Réparation faucheuse à branches	103.16 \$
Les Pompes R. Fontaine	Réparation pompe station d'eau usée et main d'œuvre	4 917.70 \$
Pièces d'auto Allison	Pièces camion incendie	57.40 \$
Robitaille Équipements	Réparation pont camion #6	799.66 \$
La Sablière de Warwick	Location boîte chauffante pour asphalte	137.97 \$
Sîmo	Entretien plate bandes	1 195.74 \$
Vivaco	Réparation excavatrice et faucheuse à branches et achat divers	1 134.69 \$
Total		11 032.56 \$

Sur proposition de la conseillère Ginette Chapdelaine, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon, il est résolu que les comptes présentés soient acquittés pour une somme globale de 11 032.56\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DES COMPTES RELATIFS À LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Chantale Ramsay dépose la liste des comptes du mois de juillet 2018 relatif à sa délégation de pouvoir pour un montant total de 112 502.03\$. Cette liste a été remise à tous les membres du conseil le 1^{er} août 2018.

RAPPORT CONSEILLER RESPONSABLE D'UN DOSSIER

Le conseiller, Gervais Ouellette

- La formation de l'équipe de déneigement pour la saison 2018-2019 va bon train.

Le conseiller, Ghislain Gagnon

- Invite les citoyens à participer à la première édition du Festival mécanique les 10 et 11 août 2018.

Le conseiller, Pierre Lessard

- Rien à signaler.

La conseillère, Marjolaine Vaudreuil

- Rien à signaler.

La conseillère, Ginette Chapdelaine

- Rien à signaler.

Le conseiller, Pierre-André Arès

- La municipalité a procédé à l'embauche d'une coordonnatrice en loisirs/ secrétaire réceptionniste.
- Une deuxième rencontre du comité MADA est prévue le 8 août 2018.

Le maire, Réal Fortin

- Mentionne que la MRC d'Arthabaska fait relâche pour les vacances.

- Mentionne que les spectateurs étaient nombreux aux Jeudis en chanson le 2 août.
- Informe qu'il a fait appel au Capitaine de la Sûreté du Québec, Cédrick Brunelle afin que cesse les dérapages contrôlés sur le territoire de la Municipalité de Tingwick.

OPÉRATEUR DES EAUX

Commande d'alun pour la station d'épuration La résolution numéro 2018-08-213

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyé par le conseiller Gervais Ouellette et résolu d'autoriser l'opérateur des eaux, Éric Ouellette à effectuer une commande d'alun pour la station d'épuration.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

INSPECTEUR EN BÂTIMENT

2018-08-214

Dérogation mineure : M. Jacques Proulx

Considérant que le lot visé est 5 498 774 du Cadastre du Québec, situé dans la zone R-3;

Considérant qu'un garage rattaché doit être à 7.5 m d'une ligne avant;

Considérant que le garage actuel est à 3.51 m de la rue Guy et 6.15 m du chemin des Lacs;

Considérant que le propriétaire avait pris son permis lors de la construction du garage en 2011;

Considérant que le *Règlement de zonage #2010-311* indique :

7.8 Normes d'implantation

Un bâtiment accessoire doit être distant (murs) d'au moins 3 m de tout autre bâtiment et à 1,5 m de toutes lignes latérales ou arrière. Lorsque le bâtiment accessoire est rattaché ou détaché, ce dernier doit respecter les marges d'un bâtiment principal de la zone où il est situé.

[...]

Voir : Grille des normes relatives à l'implantation et aux dimensions des bâtiments par zone.

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme présents recommandent l'acceptation de la présente demande pour les motifs suivants :

1. Le propriétaire a été de bonne foi en prenant son permis;
2. Une erreur de mesurage est survenue lors de l'émission du permis par la municipalité;
3. Le garage est existant depuis plusieurs années;
4. Il n'y a aucune plainte au dossier;
5. Le garage ne gêne pas les services de voirie offerts par la Municipalité.

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon, il est résolu que la Municipalité de Tingwick accepte la présente demande pour les motifs énumérés précédemment.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-08-215

Remboursement frais de dérogation mineure M. Jacques Proulx

Considérant que M. Jacques Proulx a dû déboursier des frais de 200\$ pour régulariser les marges de recul de son garage;

Considérant que l'erreur de mesurage a été faite par l'inspecteur en bâtiment en poste à cette date;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre Lessard, appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, il est résolu de rembourser la somme de 200\$ à M. Proulx.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-08-216

Dérogation mineure : Ferme Guymari

Considérant que le lot visé est 5 499 846 du Cadastre du Québec, situé dans la zone A-9;

Considérant qu'il doit respecter des distances séparatrices aux odeurs;

Considérant que son projet d'augmentation de cheptel ne respecte par les distances séparatrices aux odeurs par rapport aux maisons voisines;

Considérant qu'il doit respecter une distance de 155.5 m par rapport à une maison voisine;

Considérant qu'il sera à 90 m et 153 m des maisons voisines;

Considérant que le *Règlement de zonage #2010-311* indique :

14.1 Distances séparatrices relatives aux installations d'élevage

Les distances séparatrices relatives aux installations d'élevage sont obtenues par des formules qui conjuguent 7 paramètres en regard de la catégorie d'unité de voisinage considérée.

Ces paramètres sont les suivants :

- 1- le paramètre A est le nombre d'unités animales. On l'établit à l'aide du tableau « paramètre A » à l'article 14.2.1, lequel permet son calcul;*
- 2- le paramètre B est celui des distances de base qui sont indiquées au tableau « paramètre B » de l'article 14.2.2. Selon la valeur calculée pour le paramètre A, on y choisit la distance de base correspondante;*
- 3- le paramètre C est celui de la charge d'odeur. Le tableau « paramètre C » de l'article 14.2.3, présente ce potentiel d'odeur selon le groupe ou la catégorie d'animaux concernée;*
- 4- le paramètre D correspond au type de fumier. Ce tableau est intitulé « paramètre D » et montré à l'article 14.2.4;*
- 5- le paramètre E est celui du type de projet. Selon qu'il s'agisse d'établir un nouvel établissement ou d'agrandir une entreprise déjà existante, le tableau du « paramètre E » à l'article 14.2.5, présente les valeurs à utiliser. On constate qu'un accroissement de 226 unités animales et plus est assimilé à un nouveau projet;*
- 6- le paramètre F est le facteur d'atténuation.*

Ce paramètre tient compte de l'effet atténuant de la technologie utilisée. Le tableau « paramètre F » de l'article 14.2.6, indique quelques valeurs; mais au fur et à mesure que de nouveaux modes de gestion systémiques, de nouveaux équipements ou nouvelles techniques seront validés, il y aura lieu que leur accréditation précise le facteur d'atténuation qui leur est reconnu; ces valeurs pourront enrichir le tableau. Le fait d'accorder beaucoup d'importance à ce facteur sera un puissant incitatif à l'utilisation des innovations disponibles;

7- le paramètre G est le facteur d'usage. Il est fonction du type d'unité de voisinage considéré. Pour établir la distance séparatrice dans un cas donné, on multiplie entre eux les paramètres B, C, D, E, F et G dont la valeur varie ainsi :

- a) pour un immeuble protégé, on obtient la distance séparatrice en multipliant l'ensemble des paramètres entre eux avec $G = 1,0$;*
- b) pour une maison d'habitation, $G = 0,5$;*
- c) pour un périmètre d'urbanisation, excluant les zones I-2 et I-3 : $G = 1,5$.*

[...]

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme présents recommandent l'acceptation de la présente demande pour les motifs suivants :

1. Les vents dominants ne sont pas vers les résidences existantes à moins de 155.5 m;
2. L'agrandissement n'est pas vers les résidences voisines qui se situent à moins de 155.5 m ;
3. La propriété est en zone agricole active où il n'y a pas beaucoup de résidences.

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre Lessard, appuyée par la conseillère Ginette Chapdelaine, il est résolu que la Municipalité de Tingwick accepte la présente demande pour les motifs énumérés précédemment.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

INSPECTEUR MUNICIPAL

2018-08-217

Approbation voyage de gravier secteur Trois-Lacs

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyé par la conseillère Marjolaine Vaudreuil et résolu d'approuver la dépense de 2 voyages de 10 roues de gravier dans le secteur des Trois-Lacs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-08-218

Demande d'autorisation Ministère des Transports : installation de pancartes directionnelles rue St-Joseph

Considérant que la Municipalité de Tingwick désire informer les citoyens et les passants de l'endroit où sont situés certains de leurs bâtiments;

Considérant que la Municipalité de Tingwick désire installer des pancartes directionnelles;

Considérant que certaines de ces pancartes seront situées aux abords de la rue St-Joseph qui appartient au Ministère des Transports du Québec;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Ginette Chapdelaine, appuyée

par le conseiller Gervais Ouellette, il est résolu que la Municipalité de Tingwick demande l'autorisation au Ministère des Transports du Québec pour l'installation des dites pancartes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Calcium rang 7
La résolution numéro 2018-08-219

Sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès, il est résolu qu'après le rechargement du rang 7 qu'il y ai du calcium d'épandu.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-08-220

Demande d'entretien du cours d'eau Desrochers branche #9 : M. Steve Gleason

Considérant l'adoption par la MRC d'Arthabaska du règlement numéro 239 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Arthabaska ainsi que la politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC d'Arthabaska lors de la séance régulière du 18 mars 2009, lequel règlement est entré en vigueur le 8 juillet 2009;

Considérant la demande d'intervention faite par M. Steve Gleason le 23 juillet 2018 pour la branche #19 du cours d'eau Desrochers;

Considérant que la problématique est qu'il y a beaucoup de sédiments ce qui rend l'écoulement de l'eau difficile;

Considérant que la localisation des travaux est située sur les lots 5 499 785 et 5 500 225;

Considérant l'analyse de la demande faite par M. Benoît Lambert la personne désignée par la municipalité de Tingwick suite à la visite terrain;

Considérant la nécessité d'effectuer des travaux d'entretien dans la branche #19 du cours d'eau Desrochers;

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, il est résolu :

Que les membres du conseil de la Municipalité de Tingwick appuient la demande d'intervention faite par M. Benoît Lambert et transmettent la présente demande à la MRC d'Arthabaska afin d'entreprendre les travaux d'entretien qui consistent à enlever les obstructions.

Que l'intégralité des frais liés aux travaux soient répartis entre le propriétaire et la municipalité au mètre linéaire selon la résolution #2015-07-260.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-08-221

Rechargement Chemin de l'Aqueduc 0.4 km : contrat de gré à gré

Considérant que la municipalité désire effectuer du rechargement sur 0.4 km sur le Chemin de l'Aqueduc;

Considérant que les coûts évalués sont de moins de 25 000\$;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Pierre Lessard, il est résolu d'autoriser l'inspecteur municipal, Benoît Lambert a demandé des prix et a donné le contrat de gré à gré.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-08-222

Demande de soumission Chemin Allison 4.3 km : rechargement

Il est proposé par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, appuyé par le conseiller Gervais Ouellette et résolu que la Municipalité de Tingwick demande des soumissions pour le rechargement du Chemin Allison. Les soumissions seront ouvertes à ou vers 11h le mardi 4 septembre 2018. La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-08-223

Achat pièges castors et rats musqués

Considérant que Messieurs Éric Ouellette et Sylvain Turcotte sont maintenant formés à titre de trappeur;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, il est résolu d'effectuer l'achat de pièges pour les castors et les rats musqués pour la somme de 2 083.25\$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-08-224

Nomination responsable du déneigement : Éric Ouellette

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyé par la conseillère Marjolaine Vaudreuil et résolu que M. Éric Ouellette soit nommé responsable du déneigement pour la municipalité de Tingwick.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-08-225

Échange de terrain passage piétonnier rues Simoneau et Desharnais : M. Denis Toutant

Considérant que la municipalité possède un passage piétonnier entre les rues Simoneau et Desharnais;

Considérant que la municipalité désire refaire le passage piétonnier;

Considérant qu'après vérification des cartes le passage ne passe pas où il le devrait;

Considérant qu'il y aurait lieu d'effectuer un échange de parcelle de terrain avec M. Denis Toutant;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, il est résolu de demander cet échange à M. Denis Toutant. Qu'un arpenteur et un notaire soient embauchés pour cet échange. Que le maire, Réal Fortin ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés aux fins de la présente résolution à signer pour et au nom de la Municipalité de Tingwick tout documents relatifs à cet échange.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-08-226

Soumission Vert tige : entretien arbres parcs municipaux

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyé par le conseiller Pierre Lessard et résolu d'accepter la soumission de Vert tige au montant de 2 430\$ plus les taxes applicables pour l'entretien des arbres dans les parcs municipaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-08-227

Installation pancarte dos à dos zone commerciale/industrielle

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par la conseillère Ginette Chapdelaine et résolu d'effectuer l'achat d'une autre pancarte pour la zone commerciale et industrielle afin de l'installer dos à dos de celle existante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Creusage de fossés Chemin de l'Aqueduc
La résolution numéro 2018-08-228**

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyé par le conseiller Pierre-André Arès et résolu d'effectuer le creusage de fossés dans le Chemin de l'Aqueduc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

- ✓ Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire : approbation de la programmation de travaux programme TECQ 2014-2018;
- ✓ Le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, M. André Fortin : aide financière 32 000\$ programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local;
- ✓ Le député de Drummond-Bois-Francs, M. Sébastien Schneeberger : subvention de 500\$ pour le Sentier Les Pieds d'Or.

ADMINISTRATION

2018-08-229

Approbation de l'achat de 2 caméras supplémentaires dans le Sentier Les Pieds d'Or

Considérant qu'il y a des vols et des bris dans le Sentier Les Pieds d'Or;

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par la conseillère Ginette Chapdelaine, il est résolu d'approuver les dépenses de l'achat de 2 caméras supplémentaires pour ledit sentier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-08-230

Renouvellement entente de service : entretien luminaires de rues : J. Marc Laroche, Entrepreneur électricien

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyé par la conseillère Marjolaine Vaudreuil et résolu que la Municipalité de Tingwick renouvelle son entente de service pour l'entretien des luminaires de rues avec J. Marc Laroche, Entrepreneur électricien. Que le maire, Réal Fortin soit autorisé aux fins de la présente résolution à signer ladite entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-08-231

Rapport d'audit et reddition de compte finale : TECQ : mandat Roy, Desrochers, Lambert

Considérant que dans le programme de la TECQ la municipalité doit faire effectuer un rapport d'audit ainsi qu'une reddition de compte finale;

Considérant que le rapport d'audit ainsi que la reddition de compte finale doivent être effectués par un vérificateur externe;

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Pierre Lessard, il est résolu que la Municipalité de Tingwick retienne les services de la firme de comptable Roy, Desrochers, Lambert afin qu'ils effectuent le rapport d'audit ainsi que la reddition de compte finale pour le programme de la TECQ 2014-2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-08-232

Approbation adhésion entente incendie : Service de sécurité incendie régional de l'Érable

Attendu qu'une entente de fourniture de services relative à la protection contre les incendies est en vigueur entre les municipalités de Chesterville, Saint-Félix-de-Kingsey, Tingwick, Danville, Kingsey Falls, Warwick, Sainte-Clothilde-de-Horton, Saint-Rosaire et Saint-Louis-de-Blandford;

Attendu la volonté de la MRC de l'Érable d'adhérer à l'entente de fourniture de service relative à la protection contre les incendies;

Attendu que la MRC de l'Érable désire faciliter l'entraide pour renforcer l'atteinte et le maintien des exigences prévues au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

Attendu que la MRC de l'Érable a à intervenir avec au moins une autre municipalité qui a adhéré à l'entente de fourniture;

Attendu que l'entente permettra de simplifier, d'améliorer et d'uniformiser la facturation entre les municipalités participantes même si elles ne font pas partie de la même MRC;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par la conseillère Ginette Chapdelaine, il est résolu :

Que la municipalité de Tingwick accepte l'adhésion de la MRC de l'Érable à l'entente de fourniture de service relative à la protection contre les incendies;

Que le maire, Réal Fortin et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Chantale Ramsay sont aux fins de la présente résolution autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Tingwick ladite entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-08-233

Installation alarme incendie : détecteur de fumée : local fermière : recommandation du préventionniste

Considérant que le préventionniste, Pascal Rouleau recommande l'installation d'un système d'alarme incendie relié au panneau central pour le local des fermières;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Marjolaine Vaudreuil, appuyée par la conseillère Ginette Chapdelaine, il est résolu que la Municipalité de Tingwick retienne les services d'Alarme Bois-Francs pour l'installation dudit système d'alarme au montant de 442.50\$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-08-234

Embauche Mme Joëlle Perreault-Ladouceur : secrétaire réceptionniste et coordonnatrice en loisirs

Il est proposé par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès et résolu que Madame Joëlle Perreault-Ladouceur soit embauchées à titre de secrétaire réceptionniste et coordonnatrice en loisirs. Le salaire et les avantages seront remis selon l'échelle salariale en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-08-235

Formations service de garde

Sur proposition de la conseillère Ginette Chapdelaine, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon, il est résolu d'accepter les formations suivantes pour le personnel du service de garde.

«Parent-guide Parent-complice» : pour la responsable du service de garde ainsi que ses 2 aides. 165\$/participants taxes incluses.

«Comment aider l'enfant en difficulté» : pour la responsable du service de garde. 315\$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Autorisation commande de pancartes directionnelles : directrice générale
La résolution numéro 2018-08-236**

Considérant que la Municipalité de Tingwick a accepté d'installer des pancartes directionnelles;

Considérant qu'à ce jour les prix ne sont pas tous connus;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Pierre Lessard, il est résolu que pour accélérer les travaux d'installation il y a lieu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, Chantale Ramsay à effectuer l'achat des pancartes après avoir reçu l'autorisation par courriel de chaque membre du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-08-237

Table de concertation pour les personnes âgées : 2 billets : Journée internationale des personnes âgées

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon et résolu que la municipalité de Tingwick se procure 2 billets au montant de 50\$ pour la journée internationale des personnes âgées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, Réal Fortin invite les citoyens à la période de questions.

Des questions sont posées sur les sujets suivants : MADA, don de 1 000\$ pour les festivals, Centre d'entraide Contact de Warwick, dérapages contrôlés, Échec aux crimes, tourisme Sentier Les Pieds d'Or et Fête au village circuit pour une visite du territoire.

2018-08-238

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Considérant que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre Lessard, appuyée par la conseillère Ginette Chapdelaine, il est résolu que la présente séance soit levée. (19h45)

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

%%

Chantale Ramsay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Réal Fortin
Maire

%%

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Chantale Ramsay, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Tingwick, atteste par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses décrites aux résolutions numéros : 2018-08-212, 2018-08-213, 2018-08-215, 2018-08-217, 2018-08-219, 2018-08-220, 2018-08-221, 2018-08-222, 2018-08-223, 2018-08-225, 2018-08-226, 2018-08-227, 2018-08-228, 2018-08-229, 2018-08-230, 2018-08-231, 2018-08-233, 2018-08-234, 2018-08-235, 2018-08-236 et 2018-08-

237.

Chantale Ramsay
Directrice générale & secrétaire-trésorière
 %%%%%%%%%%

Je, Réal Fortin, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de veto.

Réal Fortin, maire
 %%%%%%%%%%